

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE CINQ JUIN (05/06/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 29

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 2

M. Alain REINALDOS (représenté par Madame Stéphanie Gayet), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Alexandre CAPOULADE, **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jules DUFFAUT, **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

ENFANCE - JEUNESSE

04 – 05 juin 2026

4. Convention de mise à disposition d'un minibus entre une association et la mairie

Rapporteur : Monsieur Jérôme POUGNAND

La création de nouvelles structures de loisirs (PIJ, accueil jeunes) et la programmation riche et variée d'activités et de sorties proposées aux enfants, adolescents et jeunes pendant les périodes de vacances scolaires, notamment pendant la période estivale, entraîne une augmentation des besoins en matière de transport.

Favoriser l'accessibilité aux activités et aux projets suppose des déplacements nécessitant un véhicule de transport collectif supplémentaire dont disposent certaines associations.

Ainsi, dans la perspective d'une réponse adaptée à la problématique du transport, la mairie sollicite le prêt à titre gracieux du minibus de 9 places des associations qui en disposent et qui souhaitent le mettre à disposition.

Monsieur le Maire, après en avoir fait lecture, propose de signer une convention type de mise à disposition du minibus entre la Mairie et les associations de Moissac.

Considérant l'offre d'animation et de lien social notamment dans le cadre des projets proposés par le service enfance-jeunesse ;

Considérant la volonté de favoriser l'accessibilité aux actions ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention pour le prêt gracieux du minibus associatif à la Mairie selon un programme établi en amont ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la présente convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Moissac et les associations moissagaises.

Pour copie conforme
Moissac, le 05 juin 2026



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :